

**1**

QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'abonnement en partenariat avec Skiogrande fonctionne comme le télépéage de l'autoroute. Vous inscrivez gratuitement votre badge Mont'Pass en début de saison, et vous pouvez ensuite aller skier sans avoir besoin de racheter de forfaits à chaque fois. Vous serez automatiquement prélevés mensuellement du coût des forfaits consommés le mois précédent.

2

QUELLES STATIONS ?

En vous abonnant, vous êtes automatiquement inscrits pour la totalité des 14 stations suivantes (saison 2022/2023) :

Aussois / Bonneval sur Arc / Le Corbier / Les Karellis / La Norma / Saint Colomban des Villards / Saint Jean d'Arves / Saint Sorlin d'Arves / Les Sybelles / La Toussuire / Val Cenis / Valfréjus / Valloire / Valmeinier

3

COMMENT ÇA MARCHE ?

Tous les ans, en début de saison, cliquez en page d'accueil du site, sur "Je m'abonne au prélèvement avec Mont'Pass", puis passez commande de l'abonnement en faisant un paiement à 0 euros qui nous permettra d'enregistrer vos coordonnées.

Attention, si vous étiez déjà inscrits les années précédentes, vous devrez tout de même refaire une inscription chaque année. Mettre à jour vos coordonnées bancaires n'est pas suffisant.

Dès que vous aurez reçu un mail de confirmation, vous pourrez aller skier directement dans les stations du système, sans avoir à passer de commande de forfaits.

4

INFOS COMPLÉMENTAIRES

- Vous avez le droit de skier 3 jours à tarifs réduits, au départ d'une même station, sur une période de 7 jours consécutifs. Les jours suivants, vous pouvez utiliser votre badge, mais le tarif public sera appliqué.

- Attention, si vous êtes dans une station du système, mais que vous ne souhaitez pas utiliser votre abonnement, alors ne gardez pas votre badge Mont'Pass sur vous. Ce dernier serait détecté aux bornes, et vous seriez prélevés du coût d'un forfait.